

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF AUX UNITES DE FORMATION

Dépôt : « Formation continuée en optique-optométrie :
 Approbation : Perfectionnement en optométrie – niveau 1 »

Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 1	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
	905	« Formation continuée en optique-optométrie : perfectionnement en optométrie – niveau 1 »	91 43 62 U 31 F1	905	« Optique-optométrie : Perfectionnement en optométrie »			NEANT			

FORMATION CONTINUEE EN OPTIQUE-OPTOMETRIE : PERFECTIONNEMENT EN OPTOMETRIE – NIVEAU 1

ANNEXE I

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de se réappropriier et de mettre en oeuvre les habiletés pratiques et les comportements professionnels nécessaires à la conduite d'un examen optométrique de base ;
- ◆ de mener une réflexion critique sur les différentes étapes de ce type d'examen en se fondant sur les attitudes suivantes :
 - ◆ le souci permanent d'appréhender l'ensemble des paramètres de base constituant le problème de l'amétrope,
 - ◆ la recherche et la prise en compte des informations techniques et scientifiques les plus appropriées,
 - ◆ une communication efficace,
 - ◆ le sens des responsabilités dans chaque acte posé (déontologie, sécurité et hygiène).

FORMATION CONTINUEE EN OPTIQUE-OPTOMETRIE : PERFECTIONNEMENT EN OPTOMETRIE – NIVEAU 1

ANNEXE II

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ résoudre des problèmes mettant en jeu des concepts d'optique géométrique, d'optique physique et d'optique instrumentale ;
- ◆ décrire, en des termes propres et précis, l'anatomie et la physiologie oculaires et expliquer des concepts scientifiques de base ;
- ◆ appliquer les lois de la réflexion et de la réfraction des dioptries plans et sphériques ainsi que les comportements de systèmes optiques plus complexes, notamment celui constitué d'un verre correcteur et de l'œil ;
- ◆ légènder et interpréter un schéma de l'œil et de ses annexes et dessiner les différents composants de l'œil ;
- ◆ face à des systèmes optiques (œil, verre correcteur, système centré), mettre en oeuvre une stratégie d'analyse de la situation et choisir la méthode de résolution de problème la plus appropriée ;
- ◆ sur le plan de l'optométrie, énumérer et expliquer le rôle des principales fonctions visuelles.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

- ◆ Diplôme de gradué(e) opticien-optométriste
- ◆ Diplôme de bachelier en optique-optométrie
- ◆ Diplôme des cours techniques secondaires supérieurs, section « optique-optométrie »
- ◆ Certificat d'enseignement secondaire supérieur en technique de qualification de l'option « opticien/opticienne »

**FORMATION CONTINUEE EN OPTIQUE-OPTOMETRIE :
PERFECTIONNEMENT EN OPTOMETRIE – NIVEAU 1**

ANNEXE III

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

- ◆ Pour le cours «séminaire spécifique d'optométrie» : aucune recommandation particulière.
- ◆ Pour le cours d' «optométrie : travaux pratiques» : un maximum de trois étudiants par poste de travail.

FORMATION CONTINUEE EN OPTIQUE-OPTOMETRIE : PERFECTIONNEMENT EN OPTOMETRIE – NIVEAU 1

ANNEXE IV

4. PROGRAMME

4.1. Optométrie : travaux pratiques :

l'étudiant sera capable :

en ce qui concerne le matériel optométrique,

- ◆ de procéder (avant, pendant et après son utilisation) au réglage et à l'entretien de toute l'instrumentation requise à la pratique de l'optométrie et de l'utiliser, en tenant compte :
 - ◆ des règles de sécurité et d'hygiène,
 - ◆ des modes de contrôle des différents appareils garantissant la fiabilité des résultats,
 - ◆ des normes,
 - ◆ des spécificités d'utilisation (matériel, utilisateur et client),
 - ◆ des distances requises,
 - ◆ du public concerné ;

face à une clientèle donnée et disposant du matériel approprié (équipement, matériel, ...),

- ◆ de procéder à une anamnèse précise et structurée, de manière à construire un dossier pour le court et le long terme et permettant d'être interprétée par tout spécialiste ;
- ◆ de procéder aux mesures et observations préliminaires de l'examen visuel de base, à savoir :
 - ◆ écart interpupillaire,
 - ◆ acuités visuelles à l'aide des différentes échelles,
 - ◆ dominances oculaires à l'aide des différents tests,
 - ◆ test du masquage ;
- ◆ de procéder aux différents tests (subjectifs et objectifs) constitutifs des différentes techniques d'examen visuel, à savoir :
 - ◆ skiascopie de loin et de près,
 - ◆ examen monoculaire sur base de différentes méthodes (brouillard, cylindres croisés, sonde, skiascopie, ...),
 - ◆ équilibre bioculaire et binoculaire pour l'obtention d'un subjectif raffiné,
 - ◆ examen subjectif de base,
 - ◆ examen de la fonction accommodative (cylindres croisés de près, accommodation libre, accommodation liée à la convergence, accommodation proximale, amplitude d'accommodation réelle, fonctionnelle, amplitude relative positive et négative), de la fonction convergence (convergence fusionnelle, convergence liée à l'accommodation, convergence proximale, Punctum Proximum de convergence, hétérophories dissociées),
 - ◆ étude du Revip ;
- ◆ de déterminer et de dégager les réponses aux problèmes de vue et de vision considérés (moyens de correction, de compensation, conseils à prodiguer,...) par une analyse simple, rapide et précise.

FORMATION CONTINUEE EN OPTIQUE-OPTOMETRIE : PERFECTIONNEMENT EN OPTOMETRIE – NIVEAU 1

4.2. Séminaire spécifique d'optométrie :

L'étudiant sera capable :

- ◆ de déterminer les buts, les moyens et les limites de l'optométrie, de décrire les limites du champ d'activité de l'optométriste et de déterminer les moyens dont il dispose pour prévenir, compenser, influencer ou corriger le(s) problème(s) considéré(s) (différencier vue et vision) ;
- ◆ de définir, de décrire et d'expliquer :
 - ◆ l'oeil immobile et notamment le rôle des muscles extra-oculaires,
 - ◆ les différents types d'acuité visuelle et les échelles qui s'y rapportent, les mécanismes de base, les facteurs influençant l'acuité visuelle, la(les) manière(s) de relever l'acuité et les modes d'interprétation des résultats,
 - ◆ les différents seuils de perception,
 - ◆ les divers types de dominances (sensorielle, motrice) : oeil dominant, oeil directeur, oeil préféré,
 - ◆ les types d'amétropie suivants : myopie, hypermétropie, astigmatisme, presbytie,
 - ◆ l'accommodation, la convergence et les composantes de l'accommodation ;
- ◆ d'expliquer :
 - ◆ les bases théoriques fondamentales de l'accommodation et de la convergence afin de les appliquer aux voies efférentes et afférentes, à la Triade, à la profondeur de champ et à la focalisation,
 - ◆ les mécanismes de l'accommodation,
 - ◆ les mécanismes et le rôle du REVIP ;
- ◆ de mener une étude technique sur les amétropies :
 - ◆ les classer selon différents critères ;
 - ◆ établir des rapports entre les types d'amétropies et l'accommodation ;
 - ◆ expliquer leur évolution ;
 - ◆ mesurer et calculer pour chacune d'elles le P.R. et le P.P. ;
 - ◆ déterminer les différents moyens de correction et/ou de compensation ;
 - ◆ expliquer les origines et l'évolution de la presbytie, ses liaisons avec les amétropies et les moyens de compensation ;
- ◆ d'expliquer comment dépister les anomalies significatives de la vision binoculaire ;
- ◆ de déterminer le contenu d'une anamnèse et d'élaborer une méthode pour :
 - ◆ structurer logiquement les informations recueillies et les articuler avec les séances de testing ;
 - ◆ collationner les résultats et les documents de synthèse nécessaires à leur interprétation ;
- ◆ d'explicitier le déroulement des différentes étapes de l'examen visuel binoculaire de base et, pour chaque étape, d'expliquer le but, les moyens, les principes, les méthodes à disposition ainsi que les modes d'interprétation pour les tests suivants :
 - ◆ skiascopie,
 - ◆ examen subjectif monoculaire de loin,
 - ◆ examen objectif-subjectif bioculaire de loin pour la mesure de l'anisométrie,
 - ◆ examens subjectifs binoculaires de loin et de près,
 - ◆ hétérophories dissociées,
 - ◆ examen de la fonction accommodative,

FORMATION CONTINUEE EN OPTIQUE-OPTOMETRIE : PERFECTIONNEMENT EN OPTOMETRIE – NIVEAU 1

- ♦ analyse des réponses et/ou des résultats aux tests en fonction des normes et des lois physiques, physiologiques et optométriques ;
- ♦ dans une perspective de mise à jour des connaissances, de mener une réflexion critique sur les différents tests disponibles, de se constituer un référentiel de base et de le rendre opérationnel.

FORMATION CONTINUEE EN OPTIQUE-OPTOMETRIE : PERFECTIONNEMENT EN OPTOMETRIE – NIVEAU 1

ANNEXE V

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

sur le plan de la pratique de l'optométrie,

face à un cas réel « type »,

- ◆ de mettre en oeuvre les habiletés et les comportements opérationnels pour :
 - ◆ vérifier le réglage et le bon fonctionnement des appareils mis à sa disposition ;
 - ◆ établir par un questionnement judicieux l'anamnèse de base du sujet ;
 - ◆ procéder aux mesures et aux observations préliminaires de l'examen visuel de base ;
 - ◆ mesurer et évaluer la fonction visuelle en effectuant l'examen visuel de base comprenant au minimum :
 - ◆ la détermination de l'acuité visuelle, de l'absence de problème binoculaire significatif,
 - ◆ la détermination de l'état de l'emmétropisation par les examens monoculaires, bioculaires et binoculaires,
 - ◆ la détermination de la phorie associée,
 - ◆ la mesure des phories dissociées,
 - ◆ l'évaluation complète des aptitudes accommodatives ;
 - ◆ analyser correctement les résultats des observations, des mesures et du testing pour établir le bilan amétropique du sujet ;

sur le plan du séminaire spécifique d'optométrie,

- ◆ de définir, décrire et expliquer les principales notions nécessaires lors du testing visuel: acuité visuelle, seuils de perception, dominances, amétropies, accommodation, convergence ;
 - ◆ d'expliquer comment fonctionnent les différents mécanismes à la base de la vision, à savoir : acuité visuelle, accommodation statique et dynamique, convergence et d'expliquer comment les mesurer et interpréter les résultats obtenus ;
 - ◆ de définir la structuration d'une anamnèse de base ;
 - ◆ d'expliquer l'utilité fonctionnelle des appareils et des tests d'optométrie, d'établir les relations fonctionnelles entre leur utilisation et le type des informations recherchées lors d'un examen optométrique, de préciser (par rapport aux normes) les résultats attendus en ce qui concerne les mesures et les observations ;
 - ◆ à partir d'un cas théorique, de mettre en oeuvre une stratégie d'analyse, de choisir la méthode de résolution la plus appropriée et de mener une réflexion critique sur les tests optométriques disponibles :
 - ◆ en tenant compte des buts, des moyens et des limites de l'optométrie et en les explicitant si nécessaire,
 - ◆ en appliquant les normes, les règles et les formules physiques, physiologiques et optométriques ainsi que les méthodes d'analyse les plus pertinentes,
- et de formuler un pré-diagnostic en explicitant :

FORMATION CONTINUEE EN OPTIQUE-OPTOMETRIE : PERFECTIONNEMENT EN OPTOMETRIE – NIVEAU 1

- ◆ les étiologies, les moyens de dépistage et de mesure ou les méthodes d'anamnèse, de testing, de prescription et de compensation des différentes amétropies rencontrées,
- ◆ l'utilisation correcte de l'équipement ;
- ◆ d'expliquer comment mettre en évidence et mesurer les anomalies du système visuel et comment y remédier (prévenir, compenser, influencer, corriger) en ce qui concerne l'emmétropisation et la fonction accommodative physiologique et d'expliquer les étiologies de ces dysfonctionnements ;
- ◆ d'expliquer pour chaque étape de l'examen visuel de base, le but, les moyens, les principes, les méthodes à disposition et les modes d'interprétation des résultats.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la manipulation correcte des instruments (dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, des distances requises, des spécificités d'utilisation en fonction du sujet, ...),
- ◆ la clarté et la précision du questionnement et de l'expression en général,
- ◆ le respect du timing et du déroulement du testing dans l'exécution de l'examen visuel de base ainsi que de la gestion du temps imparti,
- ◆ la qualité de la synthèse,
- ◆ la maîtrise des concepts théoriques qui sous-tendent les méthodes,
- ◆ la clarté et de la fiabilité du raisonnement scientifique,
- ◆ l'utilisation appropriée des termes scientifiques,
- ◆ le niveau d'abstraction mis en œuvre.

**FORMATION CONTINUEE EN OPTIQUE-OPTOMETRIE :
PERFECTIONNEMENT EN OPTOMETRIE – NIVEAU 1**

ANNEXE VI

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle dans la maîtrise de l'optométrie.